Certificat en vertu de l'Article 35, Paragraphe 1, du Reglement (UE) 2018/848 relatif à la production biologique et à l'etiquetage des produits biologiques

	biologique et à l'etiquetage des produits biologiques									
	I.1 Numéro du o	document			I.2 Type d'Opé	rateur				
					☑ Opérateur					
	FR-BIO-10.250-0016554.2023.001			13/2/#####	Groupe d'opérateurs					
				Groupe d'operateurs						
			1 124	(25 / 26 / 10 / 10 / 10 / 10 / 10 / 10 / 10 / 1						
			926							
			P\$\$\$							
es										
ir										
atc	I.3 Opérateur ou	groupe d'opérateu	rs		I.4 Autorité con	mpétente ou A	utorité / Orgai	nisme de co	ntrôle	
lig	Nom	Autorité BUREAU VERITAS CERTIFICATION FRANCE (FR-BIO-10)								
þ	Adresse	Adresse Le Triangle de l'Arche, 9 Cours du Triangle, 92937, Paris								
S C	Pays	36 RUE DE LA BOU France	Code ISO	FR	Auresse	9 Cours du	Triangle, 9293	7, Paris		
nt	rays	rrance	Code 130	r K	Pays	France		code ISO	FR	
ne	I C Activité ou or	stirritás da l'anánata	ur ou du groupe d'op	ónatarna	. , .					
ér	1.5 Activite ou ac	Liviles de l'operale	ur ou uu groupe u op	lerateurs						
Él	• Préparation									
Ι:										
tie										
Partie I: Éléments obligatoires	I.6 Catégorie ou catégories de produits visées à l'article 35, paragraphe 7, du règlement (UE) 2018/848 du Parlement européen et du Conseil et méthodes de production • (a) Végétaux et produits végétaux non transformés, y compris les semences et autre matériel de reproduction des végétaux Méthode de production: – production biologique, sauf durant la période de conversion									
Ъ										
	_		_							
	– producti	on piologique avec	une production non	niologique	4					
	s (d) Droduite agricoles transformés y companie les produits de l'enceptibles destinés à l'Alice et d'alle									
	• (d) Produits agricoles transformés, y compris les produits de l'aquaculture, destinés à l'alimentation humaine Méthode de production:									
		ie production: on de produits biol	റത്തുക			()				
	_	_		hiologigue						
	– producti	on biologique avec	une production non	niologique						
					\ >					
	Le présent docu	Le présent document est délivré conformément au règlement (UE) 2018/848 et certifie que l'opérateur ou le groupe d'opérateurs (choisir ce qui convient) satisfait aux exigences dudit règlement.								
	convient) satisf	ait aux exigences di	udit règlement.		1					
	I.7 Date, lieu I.8 Validité									
	Date	20 mars 2023	Nom et BURI	EAU VERITAS	Certificat vala	ble du	27/01/2023	au	31/03/2024	
		12:46:27 +0100	signature CERT	IFICATION						
	**.	CET	FRAN	NCE						
	Lieu	Paris (FR)								
			*							

Certificat en vertu de l'Article 35, Paragraphe 1, du Reglement (UE) 2018/848 relatif à la production biologique et à l'etiquetage des produits biologiques

II.1 Répertoire des produits Code de la nomenclature combinée (NC) visé au règlement (CEE) n° 2658/87 du Conseil pour les produits relevant du champ d'application du règlement (UE) 2018/848 Nom du produit spécifiques Commerce de gros de produits agricoles bruts - Distribution de plantes aromatiques et médicinales en sachets **Biologique** Commerce de gros de produits agricoles bruts - Distribution de plants potagers et fruitiers **Biologique** Semences et plants - Bulbes de topinambours Biologique Biologique facultatifs Semences et plants - Semence d'ail Semences et plants - Semence d'aromatiques **Biologique** Semences et plants - Semence d'arroche Biologique Semences et plants - Semence d'artichauts **Biologique** Semences et plants - Semence d'asperges **Biologique** Éléments Semences et plants - Semence d'aubergines Biologique Semences et plants - Semence d'échalotes **Biologique** Semences et plants - Semence d'engrais vert Biologique Semences et plants - Semence d'épinard Biologique Semences et plants - Semence d'oignons **Biologique** Semences et plants - Semence d'oseille **Biologique** Semences et plants - Semence de betterave Biologique Semences et plants - Semence de caron Biologique Semences et plants - Semence de carottes Biologique Semences et plants - Semence de céleri branche Biologique Semences et plants - Semence de céleri rave Biologique Semences et plants - Semence de chicorée **Biologique** Semences et plants - Semence de chou Biologique Semences et plants - Semence de concombre **Biologique** Semences et plants - Semence de cornichons Biologique Semences et plants - Semence de courge et courgettes **Biologique** Semences et plants - Semence de cresson commun **Biologique** Semences et plants - Semence de fenouil **Biologique** Semences et plants - Semence de fève **Biologique** Biologique Semences et plants - Semence de haricot Semences et plants - Semence de laitue **Biologique** Semences et plants - Semence de mâche **Biologique Biologique** Semences et plants - Semence de maïs Semences et plants - Semence de melon **Biologique** Semences et plants - Semence de navet Biologique Semences et plants - Semence de panais **Biologique** Semences et plants - Semence de patate douce **Biologique** Semences et plants - Semence de physalis **Biologique** Semences et plants - Semence de piment poivrons **Biologique** Semences et plants - Semence de pissenlit **Biologique** Semences et plants - Semence de poireau **Biologique** Semences et plants - Semence de poirée **Biologique** Semences et plants - Semence de pois Biologique Semences et plants - Semence de pommes de terre **Biologique** Semences et plants - Semence de radis **Biologique** Semences et plants - Semence de salsifis **Biologique** Semences et plants - Semence de scoceneres **Biologique** Semences et plants - Semence de tétragone **Biologique** Semences et plants - Semence de tomates Biologique II.2 Quantité de produits II.3 Informations sur les terres II.4 Liste des locaux ou des unités où l'activité est exercée par l'opérateur ou le groupe d'opérateurs II.5 Informations sur l'activité ou les activités réalisées par l'opérateur ou le groupe d'opérateurs et indiquant si l'activité ou les activités sont effectuées pour leur propre compte ou en tant que sous-traitant réalisant l'activité ou les activités pour le compte d'un autre opérateur, le sous-traitant restant responsable de l'activité ou des activités effectuées

Certificat en vertu de l'Article 35, Paragraphe 1, du Reglement (UE) 2018/848 relatif à la production biologique et à l'etiquetage des produits biologiques

_		ado produto storogrado								
II.6 Informations sur l'activité ou les activités réalisées par le tiers sous-traitant conformément à l'article 34, paragraphe 3, du règlemer 2018/848										
spécifiques	II.7 Liste des sous-traitants réalisant une ou des activités pour l'opérateur ou le groupe d'opérateurs conformément à l'article 34, paragraphe 3, du règlement (UE) 2018/848, dont l'opérateur ou le groupe d'opérateurs reste responsable en ce qui concerne la production biologique et pour lesquelles il n'a pas transféré cette responsabilité au sous-traitant									
pécii	II.8 Informations sur l'accréditation de l'organisme de contrôle conformément à l'article 40, paragraphe 3, du règlement (UE) 2018/848									
ifs sj	Nom de l'organisme COFRAC d'accréditation									
ltati	d'accreditation Hyperlien vers le certificat https://tools.cofrac.fr/annexes/sect5/5-0553.pdf									
facu	d'accréditation									
ents										
Partie II: Éléments facultatifs										
e II:										
Parti										
	Ť									